



PRÉFET
DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-André-de-Najac

dossier n° DP 012 210 24 U2005

date de dépôt : 25 Mars 2024

demandeur : Mr et Mme MATHA Lionel et Amélie

pour Installation panneaux photovoltaïques en
surimposition au bâti suivant teintés noirs -42m2

adresse terrain : Route du Bouye
à Saint-André-de-Najac (12270)

parcelles : E831

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron
Affaire suivie par :
Nathalie PEROU
05 81 19 62 30

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE
délivré par le Maire au nom de l'État**

Le maire de la commune de Saint-André-de-Najac certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Mr et Mme MATHA Lionel et Amélie enregistrée sous le numéro DP 012 210 24 U2005 pour le projet ci-dessus référencé **avant le 29 avril 2024**.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Saint-André-de-Najac, le 29 Avril 2024

Le maire,
Christophe DEGA

